

Les visites dans l'institution sont possibles **dès le 6 décembre 2021 aux conditions suivantes :**

Les résidents peuvent être visités dans l'institution à la salle polyvalente et la salle d'animation à condition d'avoir le pass Covid et un résultat négatif de test antigénique de moins de 24 h. Les personnes qui ne remplissent pas ces conditions peuvent visiter leur proche au parloir. Dans tous les cas les points suivants doivent être appliqués :

- L'annonce d'une visite doit être faite minimum 24 h à l'avance en contactant le secrétariat au 032 487 55 44 de 9 à 16 h. du lundi au vendredi
- Le jour de la visite, vous ne devez présenter aucun symptôme et ne pas avoir eu de contact avec une personne infectée au Coronavirus pour pouvoir côtoyer le résident (et ceci indépendamment que vous soyez vacciné/e ou non)
- Toutes les règles d'hygiène et de distanciation doivent être respectées pour les visites en salle : désinfection des mains, port du masque obligatoire, minimum 1,5 m. de distance
- Visite dans la salle polyvalente : maximum 30 min. pour 3 personnes + le résident (horaire à choix : 9.30 h. 10.30 h. 13.30 h. ou 14.30 h.)
- Visite dans la salle d'animation : maximum 30 min. pour 3 personnes + le résident (horaire à choix : 9.30 h. 10.30 h. 13 h.)
- Visite au parloir : maximum 30 min. pour 2 personnes + le résident (horaire à choix : 9.30 h. 10.30 h. 13.30 h. ou 14.30 h.)
- les lieux et horaires précités peuvent être modifiés en cas de situation spécifique et en accord au préalable avec la Direction. Les mesures sanitaires doivent être appliquées et respectées
- Anniversaire du résident : possibilité de partager un repas à la salle polyvalente avec 2 personnes au maximum et en respectant les mesures Covid mises en place. La réservation et l'organisation doivent se faire minimum 10 jours à l'avance.

Déroulement de la visite :

- Veuillez sonner à l'entrée principale et attendre qu'un membre du personnel vienne vous accueillir et contrôler votre pass et votre test Covid. Une pièce d'identité pourra être demandée si nécessaire. Les visites pour le parloir n'ont pas besoin de pass
- La feuille de traçabilité est à compléter intégralement lors de chaque visite
- La désinfection des mains doit être faite avant de s'équiper d'un masque de l'institution (les masques privés ne sont pas acceptés)
- L'utilisation des WC est déconseillée mais en cas d'usage urgent, il faut le signaler au personnel soignant afin qu'il procède à une désinfection après votre passage
- Veuillez informer le personnel de la fin de votre visite, le cas échéant sonner à l'entrée principale.

Les sorties des résidents à l'extérieur avec les familles sont suspendues et les visites en chambres ne sont pas autorisées. Nous nous réservons le droit de restreindre les visites en cas de péjoration de la situation sanitaire ainsi que d'alléger les restrictions en cas d'amélioration.